

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
7 MARS 2019 – 20 H 45**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Mme GONZALVO Vanessa a donné procuration à Mme REWUCKI Catherine.
- M. ETTORI Bruno a donné procuration à M. MATHIEU-CHARRE Jacques.
- M PROTAL Jocelyn a donné procuration à M CUILLE Jean-Marie,
- Mme BOUYARD Emilie a donné procuration à M CHANEAC Guy
- Mme BIZANIER ép. SAHNOUNE Karine a donné procuration à Mme RAVAT Lisette

Date de convocation : 31/02/2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu Du 31 janvier 2019 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

1°) droit de préemption urbain DIA section AC N°451:

D'une superficie de 789 m² - impasse des Tournesols

Vendeur : POIVRE Christian
Acheteur : PICO Florian

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 16 ; Abstentions : 0

2°) droit de préemption urbain DIA section AN N°572:

D'une superficie de 446 m² - Pont d'Arnasan

Vendeur : GGL AMENAGEMENT
Acheteur : M et Mme BIGOTTE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 16 ; Abstentions : 0

3°) droit de préemption urbain DIA section AN N°629:

D'une superficie de 504 m² - Lot N°8 – Les Pellisières

Vendeur : SARL TERRES DU SOLEIN
Acheteur : M. ESCANDEU et Mme LAROCHE

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 16 ; Abstentions : 0

4°) droit de préemption urbain DIA section AE N°141:

D'une superficie de 183 m² - 59 rue du Portalet

Vendeur : GONZALVO Yann et NICOLINI Emmanuelle
Acheteur : M FABRE et Mme BONNET

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 16 ; Abstentions : 0

5°) Opération façade 2019 :

Le conseil municipal accorde une subvention de 17 € / m² sans toutefois excéder une superficie totale de 100 m², soit une subvention d'un montant maximum de 1 700.00 €.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

6°) Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2019 :

Le conseil municipal décide la création d'un emploi permanent d'agent technique territorial à temps non complet pour une durée de 22.69/35 heures.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) Régularisation de l'emprise de la rue Jean Rieu : classement dans le domaine public communal de la parcelle section AE N°418 :

Il s'agit de la parcelle située dans le domaine privé de la commune concomitante avec la parcelle AE N°417 ; Ce classement évite d'établir un droit de passage chez notaire pour la parcelle précitée.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

8°) CENTRE DE GESTION : contrats d'assurance contre les risques statutaires :

Le maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ces agents, et que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire, et que ce contrat sera soumis au strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurance,

Le conseil décide d'autoriser le centre de gestion du Gard à négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

Ce contrat devra couvrir : - les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité.

- Les agents affiliés à l'IRCANTEC – de droit public : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour une durée de 4 ans (1^{ère} durée ferme de 3 ans et reconductible pour 1 an) sous forme de capitalisation.

La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en terme de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

Le conseil municipal autorise le maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tout document relatif à cet affaire.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) Vote du taux des 3 taxes :

Les propositions sont les même qu'en 2018 :

TH	:	12%
TFB	:	12.54%
TFNB	:	53.18%

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) BUDGET UAC : votre du Compte Administratif 2018 :

Recettes de fonctionnement	:	110 426.45 €
Dépenses de fonctionnement	:	49 526.47 €
Excédant 2017	:	183 488.58 €

Excédant 2018 : 244 388.56 €

Recettes d'investissement	:	33 888.44 €
Dépenses d'investissement	:	27 505.49 €
Déficit 2017	:	- 5 397.49 €

Excédant 2018 : 985.76 €

Le Maire ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

11°) BUDGET UAC : approbation du Compte de Gestion 2018 :

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) BUDGET UAC : affectation de résultat et vote du Budget 2019 :

- Affectation en réserve du compte 1018 pour les besoins d'investissement d'un montant de 5 110.00 €.
- Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 239 278.56 €

Le budget :

- Fonctionnement	:	349 438.56 €
- Investissement	:	274 499.32 €

Pascale HUBERT arrive en cours de séance.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) BUDGET GENDARMERIE : vote du Compte Administratif 2018 :

- Recette de fonctionnement	:	64 071.07 €
- Dépenses de fonctionnement	:	46 490.54 €
- Excédent reporté 2017	:	32.59 €
Excédent 2018	:	17 613.12 €

- Recette d'investissement	:	3 221 200.00 €
- Dépenses d'investissement	:	2 336 398.29 €
- Excédent reporté 2017	:	35 355.25 €
Excédent 2018	:	920 156.96 €
Excédent global	:	937 770.08 €

Le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

14°) BUDGET GENDARMERIE : approbation du Compte de Gestion :

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

15°) BUDGET GENDARMERIE : affectation de résultat et vote du Budget :

L'excédent est affecté comme suit :

- Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002	:	17 613.12 €
- Le budget de fonctionnement s'élève à	:	149 544.00 €
- Le Budget d'investissement s'élève à	:	1 225 575.00 €

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

16°) BUDGET PRINCIPAL : vote du Compte Administratif 2018 :

- Recettes de fonctionnement	:	1 460 269.38 €
- Dépenses de fonctionnement	:	1 069 954.32 €
- Excédent 2017	:	355 846.33 €
Résultat	:	746 161.39 €
- Recettes d'investissement	:	631 000.24 €
- Dépenses d'investissement	:	461 085.70 €
- Déficit 2017	:	44 511.13 €
Résultat	:	125 403.41 €
Résultat global	:	+ 871 564.80 €

Le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

17°) BUDGET PRINCIPAL : approbation du Compte de Gestion 2018 :

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

18°) BUDGET PRINCIPAL : affectation de résultat et vote du budget :

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suite :

- On réserve au compte 1068 pour les besoins du financement de l'investissement :	496 161.39 €
- Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002	: 250 000.00 €
- Le budget de fonctionnement s'élève à	: 1 658 180.00 €
- Le budget d'investissement s'élève à	: 1 400 089.80 €

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

19°) avance remboursable du BUDGET PRINCIPAL au BUDGET GENDARMERIE :

Question reportée

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

20°) Reversement d'une partie de l'excédent du BUDGET UAC au BUDGET PRINCIPAL :

Il est proposé d'intégrer dans le budget principal une partie de l'excédent du budget de l'UAC compte-tenu de l'excédent global de 245 374.32 €

La somme de 50 000.00 € sera reversée au budget principal à l'article 672 et déduite du compte 672 de l'UAC.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

21°) Adhésion à la central d'achat MERCATURA de NIMES METROPOLE :

Autorisation donnée au Maire à signer la convention avec NIMES METROPOLE.

Concernant l'achat de fourniture ou de services, la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

22°) travaux réseaux secs Avenue de la République Opération 17- DIS - 55 :

Concerne les travaux de basse tension pour un montant : 127 000.00 € HT soit 152 400.00 € TTC.
La participation de la commune s'élève à : 6 350.00 €

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

23°) travaux réseaux secs Avenue de la République Opération 18 – EPC – 92 :

Concerne l'éclairage public pour un montant de travaux de 43 500.00 € HT soit 52 200.00 € TTC à la charge de la commune.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

24°) travaux réseaux secs Avenue de la République Opération 18 – TEL – 92 :

Concerne les réseaux télécom pour un montant de 41 000.00 € HT soit 49 200.00 € TTC à la charge de la commune

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le 30 mars tous les travaux en cours (gendarmerie, avenue René Pasquier) devraient être finis.
- Inauguration de la gendarmerie : 14 juin à 11 h
- Les caméras sont installées : arènes – champ de foire
- Randonnée organisé par le CMJ avec une visite du château d'eau le 13 avril prochain.
- La bibliothèque doit être repeinte et de nouveaux meubles pour le « coin enfants » vont être achetés.
- Le carnaval aura lieu le 17 mars.

---ooo000ooo---

Compte-rendu établi par Madame PERROTIN Karine, secrétaire de séance.

---ooo000ooo---